

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLE MOREAU LE LUNDI 5 DÉCEMBRE À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More, Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par la lecture.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

2011-12-1050

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 novembre 2011

2011-12-1051

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe le conseil sur les rencontres du mois de novembre dont il a assisté : MRC, CLD, formation obligatoire sur l'éthique.

5. Information des conseillers

Aucun sujet donné

6. Information de la directrice générale

Séance spéciale le 14 décembre pour le budget 19h30.
Sécurité civile réponse de l'aide financière, avancement d'argent.
Politique Tolérance Zéro en 2012

ADMINISTRATION

7. Résolution pour remplacement du conseiller substitue au maire à la MRC pour la période de janvier à mars 2012

2011-12-1052

CONSIDÉRANT QUE lorsque le maire, monsieur Vadeboncoeur est dans l'impossibilité d'assister aux séances de la table des maires à la MRC de Rivière-du-Loup il peut être représenté par un conseiller;

CONSIDÉRANT QUE depuis décembre 2009 le conseiller, monsieur David Guimont a agi à titre de remplaçant à la table des maires à quelques occasions;

CONSIDÉRANT QUE de janvier à juin 2012 monsieur Guimont ne pourra remplacer monsieur Vadeboncoeur ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2011-11-1030 mandate le conseiller, monsieur Michel Goulet comme remplaçant de janvier à juin 2012;

CONSIDÉRANT QUE de janvier à mars 2012, monsieur Goulet ne pourra pas remplacer monsieur Vadeboncoeur à ces occasions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil propose que monsieur Vincent More, maire suppléant, soit le remplaçant du maire à la table des maires de la MRC de Rivière-du-Loup lors d'absence de monsieur Vadeboncoeur pour la période de janvier à mars 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1053

8. Embauche d'un employé au Chalet des sports hiver 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE les besoins au niveau du Chalet des sports sont toujours présents;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de curriculum vitae reçus, madame Lemieux recommande l'embauche de monsieur Gabriel Soucy ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'embauche de monsieur Gabriel Soucy comme employé journalier pour la période de l'ouverture du Chalet des sports avec un horaire variable de 20 heures par semaine jusqu'à la fermeture en mars et selon la température.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité

Conformément à l'article 1022, du Code municipal, la directrice générale dépose un état des personnes endettées pour taxes envers la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

2011-12-1054

CONSIDÉRANT QUE des taxes municipales demeurent impayées;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux avis ont été envoyés afin de récupérer les sommes dues;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires des immeubles visés, ne répondent pas aux avis qui leur sont envoyés ou ne respectent pas leur entente;

CONSIDÉRANT QU'en cas de défaut, il est nécessaire d'entamer des mesures légales afin de recouvrer le montant des taxes en arriérage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage mandate Me Dave Boulianne, pour que tous les recours légaux jugés utiles soient entrepris afin de récupérer les sommes dues des années 2009 et 2010 sur les immeubles qui demeurent impayés et dont le conseil a statué. En ce qui concerne les taxes 2011 impayées, pour ceux qui doivent 2009 ou 2010 en plus, le solde 2011 sera aussi en recouvrement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1055

10. Conseiller en communication

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fera une rencontre publique pour le projet d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura besoin d'un conseiller en communication pour la préparation de la rencontre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil mandate le journaliste, monsieur Marc Fraser comme conseiller en communication pour préparer cette rencontre d'information;

QUE ce conseil le mandate aussi pour d'autres besoins en communication qui seraient jugés urgent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Convention à intervenir concernant la contribution financière annuelle relative aux services de l'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup pour les années 2012 à 2014

2011-12-1056

CONSIDÉRANT QUE la convention de service en vigueur entre, d'une part, des municipalités de la MRC de Rivière-du-Loup et, d'autre part, l'Office du tourisme et des congrès (OTC) de la région de Rivière-du-Loup arrive à échéance le 31 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette convention pour continuer de bénéficier des services offerts par cet organisme;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de l'OTC et les modalités d'engagement financier pour notre municipalité sont inscrits dans un projet de convention qui a été soumis à l'attention du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont;

QUE le conseil informe l'Office du tourisme et des congrès de la région de Rivière-du-Loup et la MRC de Rivière-du-Loup :

- 1) qu'elle accepte la convention à intervenir entre l'OTC et les municipalités de la MRC concernant les services de l'OTC, à laquelle convention interviennent également la MRC de Rivière-du-Loup et le CLD de la région de Rivière-du-Loup;
- 2) qu'elle accepte de verser, pour les années 2012, 2013 et 2014, la contribution prévue selon les termes et modalités de cette convention;
- 3) qu'elle mandate le maire à signer, pour et au nom de la municipalité ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12. Accident côte de la Mer

La directrice informe le conseil qu'il y a eu un accident dans la côte de la Mer dont les dommages causés au lampadaire et à la signalisation s'élèvent à 8 846.28\$. Une réclamation a été envoyée au fautif ainsi qu'à ses assurances.

13. Caisse populaire de Rivière-du-Loup – règlement d'emprunt 2011-09-312

2011-12-1057

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait un règlement d'emprunt 2011-09-312 au montant de 105 948\$;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement d'emprunt a été accepté par la MAMROT le 21 septembre 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt final sera de 81 606.74\$;

CONSIDÉRANT QUE l'emprunt sera fait à la caisse populaire de Rivière-du-Loup au choix de la Municipalité puisque l'emprunt est moins que 100 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil autorise le maire, monsieur Vadeboncoeur et la directrice générale, madame Lemieux à signer l'emprunt à la caisse populaire de Rivière-du-Loup.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

14. Caisse populaire de Rivière-du-Loup—changement d'administrateur AccèsD

2011-12-1058

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité utilise le système AccèsD chez Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE le nom de l'administrateur n'a pas été mis à jour depuis le changement de la direction générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont ;

QUE le conseil désigne la directrice générale, madame Annie Lemieux à être l'administrateur de AccèsD pour le compte de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

15. Lettre de félicitations pour l'organisation de la course du Portageur

2011-12-1058A

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2011 de la course du Portageur fut un succès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser ;

QU'une lettre de félicitations soit envoyée au comité de la Course du Portageur pour féliciter le comité de l'édition de novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16. Lettre de remerciement pour la subvention reçue pour la Politique familiale et la démarche MADA

2011-12-1058B

CONSIDÉRANT QUE le 4 novembre 2011 la Municipalité a reçu une subvention pour produire sa politique familiale et la démarche MADA au montant de 30 400\$ annoncé par le député, monsieur Jean D'Amour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More ;

QU'une lettre de remerciement soit envoyée à la ministre de la Famille, madame Yolande James et à la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Rapport des activités du conseil d'administration de la Régie KamLoup

Le conseiller, monsieur Michel Goulet fait état de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie KamLoup

2011-12-1059

18. Service incendie de Notre-Dame-du-Portage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage a reçu une offre de service de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a étudié attentivement cette offre de service;

CONSIDÉRANT QUE de nombreuses échanges ont eu lieu entre la Ville de Rivière-du-Loup et la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu le budget de la Régie incendie KamLoup pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait part à la Régie KamLoup ainsi qu'aux municipalités faisant partie de ce regroupement, son intention de ne pas renouveler l'entente le 8 avril 2012 (résolution #2011-10-1015);

CONSIDÉRANT QU'après toutes ces étapes, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage juge qu'il y a beaucoup d'économies à faire avec l'offre reçue de la Ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont;

QUE le conseil informe la Ville de Rivière-du-Loup qu'il désire finaliser l'entente proposée par le service de sécurité incendie de Rivière-du-Loup;

QU'il entend entériner l'entente finale le 14 décembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19. Budget de la Régie KamLoup

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage ne renouvelle pas son entente le 8 avril 2012 pour les services incendie de la Régie KamLoup;

CONSIDÉRANT QUE le budget proposé par KamLoup pour les 99 jours en 2012 sera au montant de 22 017.29\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier ;

QUE le conseil adopte le budget proposé par KamLoup au montant de 22 017.29\$ pour l'entente se terminant le 8 avril 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

20. Aqueduc centre du village

Le maire fait état de la situation sur l'avancement du projet de l'aqueduc au centre du village.

21. Rue Bérubé – plan et devis

2011-12-1060

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité vient d'acquiescer légalement la rue Bérubé ;

CONSIDÉRANT QUE la rue doit être conforme au règlement de lotissement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet ;

QUE le conseil mandate la directrice générale à faire un appel d'offre pour la confection de plan et devis afin de rendre conforme la rue Bérubé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

22. Poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme

2011-12-1061

CONSIDÉRANT QUE trois postes sont à renouveler dans le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE monsieur André St-Pierre au siège #3, ne désire plus continuer pour un autre mandat;

CONSIDÉRANT QUE messieurs Mario Ouimet et Gilles Chabot du siège #1 et #5. posent leur candidature pour un autre mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été affichés dans l'Info-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la candidature de madame Hélène Roussel est très intéressante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil nomme monsieur Ouimet au poste #1, madame Roussel au poste #3 et monsieur Chabot au poste #5 pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1062

23. Changement de numéro civique – route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE la propriété sur la route du Fleuve portant les numéros civiques 514 et 516 doit être harmonisée;

CONSIDÉRANT QUE le 514 n'a plus de vocation commerciale;

CONSIDÉRANT QUE les logements à mur mitoyen ou superposé sont généralement numérotés en employant une lettre;

CONSIDÉRANT QUE la demande vient du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil approuve cette demande de changement de numéro civique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1063

24. Adoption du règlement #2011-10-313 intitulé règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité plus précisément au tableau des usages autorisés par aire d'affectation

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut modifier son plan d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, article 109 à 110.3 suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au plan d'urbanisme de la Municipalité afin d'apporter des changements au tableau des usages autorisés par aire d'affectation;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement ne contient pas des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 7 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique de consultation a eu lieu le 5 décembre et qu'un avis a été envoyé le 21 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil adopte le règlement #2011-10-313.

Lecture faite.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Madame Jacqueline Poirier se retire de la discussion pour le prochain point.

2011-12-1064

25. Adoption du second projet de règlement #2011-11-314 intitulé règlement modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage afin d'ajouter une définition à résidence de tourisme et l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci.

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au règlement de zonage de la Municipalité afin d'ajouter la définition "résidence de tourisme" et d'apporter l'ajustement aux zones prévues pour celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 7 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser,

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2011-11-314 en y changeant les zones décrites pour tout le territoire de la Municipalité.

Lecture faite.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

26. Rapport du mois de novembre en loisirs

Un état du rapport du coordonnateur aux loisirs, Keven Lagacé concernant ses tâches et activités du mois de novembre a été donné.

27. Bibliothèque – compte rendu du projet

Le maire informe le conseil des étapes faites et à faire pour le projet de bibliothèque dans le bâtiment de la fabrique.

28. Entente Patrimoine et culture – parc de l'Anse

2011-12-1065

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet pour le parc de l'Anse ;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine et culture ont acquis le bâtiment de l'ancienne école de Notre-Dame-du-Portage ;

CONSIDÉRANT QUE dans le projet du parc de l'Anse, un bâtiment sera prévu comme poste d'accueil ;

CONSIDÉRANT QUE la vieille école serait parfaite pour jouer ce rôle;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont reçu et lu l'entente entre la Municipalité et Patrimoine et culture concernant le projet de la vieille école sur les terrains du parc de l'Anse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil mandate le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur pour signer l'entente déposée par Patrimoine et culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29. Patrimoine et Culture – vieille école - subvention

2011-12-1066

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a un projet pour le parc de l'Anse;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va signer une entente avec Patrimoine et culture résolution #2011-12-1065 pour que Patrimoine installe la vieille école sur les terrains du parc de l'Anse en 2012;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine et culture a acquis la vieille école et qu'elle sera déplacée en 2012 seulement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit acquérir le terrain du ministère des Transport;

CONSIDÉRANT QUE Patrimoine et culture demande à la Municipalité un montant de 15 000\$ en subvention pour l'aide à leur projet;

EN CONSÉQUENCE, il est recommandé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont;

QUE le conseil donne 5 000\$ en 2011, et le reste sera déterminé lors de la confection du budget 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

CORRESPONDANCE

2011-12-1067

30. Moreau avocats – consultations juridiques

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin, à l'occasion, d'avis juridiques d'un professionnel;

CONSIDÉRANT QUE le bureau d'avocat **Moreau, Avocats** a envoyé une offre de service de consultations juridiques et que les services portent sur toute matière juridique relevant de la compétence de la Municipalité, y compris en matière de relations de travail, la Municipalité peut consulter sans nombre d'appels limités les avocats du cabinet :

- Pour l'obtention verbalement de recommandations ou d'opinions juridiques sommaires;
- Pour valider, confirmer ou compléter des documents préparés par les officiers municipaux;
- Pour l'obtention d'une analyse sommaire de documents qui pourraient être transmis au cabinet par télécopieur ou par voie électronique ou autrement afin que le cabinet puisse formuler à la Municipalité des commentaires et recommandations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et secondé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil mandate la firme d'avocat **Moreau, Avocats** pour donner à l'occasion des opinions juridiques appelées "service de première ligne" au prix forfaitaire de 500\$ par année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1068

31. Demande de commandite – album de finissants de l'École secondaire de Rivière-du-Loup

CONSIDÉRANT que le conseil a reçu une demande d'une finissante de l'École secondaire de Rivière-du-Loup pour de la publicité dans l'album des finissants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier:

QUE le conseil accepte la demande au montant de 65\$ soit un quart de page au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

32. Forum régional de sécurité publique – Sûreté du Québec

Le maire informe que les organisateurs du prochain Forum régional de sécurité publique SQ en 2012 veulent connaître les sujets qui intéressent les municipalités.

33. Opération Nez-rouge

2011-12-1069

Il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller monsieur Stéphane Fraser :

QUE la Municipalité verse 50\$ pour Opération Nez-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2011-12-1070

34. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – décembre 2011» et totalisant un montant de 10 352.83\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2011-12-1071

35. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de novembre 2011 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 30 957.26\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

36. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

37. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Réjean Beaulieu la séance est levée à 21h15.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.